

Comité Syndical du 06 04 06

Objet : Convention de stage

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de la mission Patrimoine, il est envisagé de s'associer, à titre temporaire pour une période minimale de deux mois n'excédant pas six mois, les compétences de Mademoiselle Jerez, actuellement en formation de Master Patrimoine, à l'Université de Perpignan.

Dans le cadre de ce stage, la stagiaire assumera le complément d'étude concernant l'inventaire des éléments patrimoniaux et architecturaux des églises, sur le périmètre du Pays.

Une convention sera établie avec l'Université, les frais de déplacements liés à la mission étant pris en charge sur le budget du Syndicat Mixte du Pays, au tarif de la fonction publique territoriale, la résidence administrative étant fixée à Saint-Chinian.

Le stagiaire pourra éventuellement bénéficier d'une indemnisation forfaitaire, qui ne saura excéder 30% du SMIC.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de cette convention de stage.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte favorablement de se prononcer sur le principe de cette convention, l'autorise à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 06 avril 2006.

Le Président,
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 24 avril 2006
